

# INFORMATION DE LA MUNICIPALITE

Déclaration d'impôt 2022

## RÉVISION DES VALEURS LOCATIVES

### 1. PRINCIPES

#### Valeur locative en tant que revenu imposable :

D'un point de vue économique, le propriétaire d'un immeuble ou logement bénéficie d'une valeur de jouissance s'il l'utilise pour ses propres besoins.

**Ce rendement en nature représente un revenu imposable qui garantit un traitement équitable entre tous les propriétaires.**

#### Montant de la valeur locative :

Le respect du principe de **l'égalité de traitement** de tous les contribuables plaide en faveur de la fixation de la valeur locative en fonction du **prix du marché**. En Valais, elle est estimée de manière raisonnable à **60%** du montant des loyers payés pour un logement analogue.

### 2. DÉCISION DE RÉVISER LES VALEURS LOCATIVES DE CONTHEY

Au vu de ce qui précède, la Municipalité, en collaboration avec le service cantonal des contributions, a décidé de réviser sa table des valeurs locatives dont la dernière mise à jour date de 1987. Vous trouverez le document actualisé sur notre site internet.



Scannez le QR code ci-contre

<https://www.conthey.ch/fr/impots-27.html>

Ainsi vous pourrez mettre à jour vos valeurs locatives qui seront vérifiées au fur et à mesure de l'avancement de la taxation 2022.



*Nous vous remercions de compléter l'annexe 2 de votre déclaration : « Etat et rendements des immeubles », le plus précisément possible.*

Les Finances de la commune de Conthey ainsi que le service cantonal des contributions restent à disposition en cas de questions.



Commune de Conthey  
Route de Savoie 54  
1975 St-Séverin

finances@conthey.ch  
+41 27 345 56 75  
www.conthey.ch